

PLAN D'ACTION DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

2025-2026



Rédaction

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES D'EMPLOI, DE LA PLANIFICATION ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL
Secteur de l'Emploi
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent plan d'action peut être consulté sur le site du gouvernement du Québec : [Québec.ca.](http://Québec.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN : 978-2-555-01584-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE.....	5
INTRODUCTION.....	7
1. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI.....	8
2. CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	10
3. PLAN D'ACTION 2025-2026	12
ENJEU 1	
La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée.....	12
ENJEU 2	
Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre.....	13
ENJEU 3	
L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi	18
4. INDICATEURS DE RÉSULTATSET CIBLES ANNUELLES	19
5. BUDGET D'INTERVENTION.....	21

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

GRAPHIQUE 1.	Taux d'emploi selon l'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2024 (en pourcentage)	11
GRAPHIQUE 2.	Taux de chômage selon l'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2024 (en pourcentage)	11
TABLEAU 1.	Indicateurs de résultats ciblés, résultats précédents et cibles 2025-2026	20
TABLEAU 2.	Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail.....	21
TABLEAU 3.	Répartition 2025-2026 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	22

MOT DE LA MINISTRE

Aujourd'hui, l'agilité est un élément central dans le monde du travail et le fonctionnement des organisations. Les changements rapides du marché du travail québécois nous motivent à renouveler nos approches et à innover pour répondre encore mieux aux besoins dans toutes les régions du Québec. Le nouveau Plan d'action des services publics d'emploi s'inscrit dans ce contexte en constante évolution.



Photographie : Émilie Nadeau.

Nos actions sont aussi influencées par les politiques économiques de la nouvelle administration américaine, qui génèrent incertitude et répercussions potentielles sur notre économie. Le Forum sur l'emploi au Québec, tenu en février 2025, a permis à notre gouvernement et à nos partenaires de réagir rapidement en proposant des mesures concrètes et ciblées. Le présent plan d'action permet d'ailleurs de répondre agilement aux besoins des Québécoises et Québécois et des entreprises, tout en tenant compte des transformations du monde du travail.

Il faut poursuivre les efforts en soutenant la productivité des entreprises, le développement des compétences des travailleuses et travailleurs, et l'adaptation des pratiques de gestion des ressources humaines. Les interventions des services publics d'emploi continueront aussi de porter une attention particulière à l'intégration et au maintien en emploi des personnes les plus vulnérables, comme les clientèles des programmes d'assistance sociale et les personnes issues des groupes plus éloignés du marché du travail. La participation de toutes et de tous est essentielle pour bâtir une économie forte et prospère.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action et qui travaillent au succès des services publics d'emploi. Je salue tout le travail du personnel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dont les équipes s'activent dans toutes les régions du Québec pour soutenir les Québécoises et les Québécois comme les entreprises. Je pense aussi à tous les partenaires du marché du travail qui contribuent à la santé et à l'évolution des milieux de travail et des secteurs économiques de toutes sortes. Je suis très fière de pouvoir travailler avec eux pour favoriser notre succès et notre prospérité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Kateri J." followed by a stylized surname.

Kateri Champagne Jourdain
Ministre de l'Emploi et ministre responsable
de la région de la Côte-Nord





INTRODUCTION

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise à accroître la participation de toutes et tous au développement social et économique. À cette fin, son Plan stratégique 2023-2027 définit trois grands objectifs pour les services publics d'emploi :

- Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide de ces services;
- Accroître la proportion des prestataires des programmes d'assistance sociale qui se maintiennent en emploi après avoir participé aux interventions des services publics d'emploi;
- Aider les entreprises à adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail.

Le Plan d'action 2025-2026 énonce les enjeux relatifs aux services publics d'emploi ainsi que les orientations, les objectifs et les principales actions qui permettront de poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, tout en gardant le cap sur l'atteinte des cibles visées.

1. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Les services publics d'emploi sont diversifiés :

- Des services universels d'emploi, notamment des services d'accueil, de placement et d'information sur le marché du travail, sont accessibles à l'ensemble de la population.
- Les services spécialisés offerts aux individus sont adaptés aux besoins des personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou confrontées à des obstacles à l'emploi et qui nécessitent un accompagnement soutenu.
- Les services offerts aux employeurs et à la main-d'œuvre ont pour objectifs le développement des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines.

En facilitant l'accès à l'emploi et en accompagnant les employeurs dans leurs démarches visant à offrir des milieux favorables à l'intégration et au maintien en emploi, les interventions des services publics d'emploi ont pour effet de réduire la durée de chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. De plus, elles favorisent l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises qui font évoluer leurs pratiques de gestion de la main-d'œuvre et contribuent au développement des compétences de leurs travailleurs.

Des services accessibles partout au Québec

Les services publics d'emploi sont offerts dans les bureaux de Services Québec, qui sont responsables d'offrir un accès simplifié aux services gouvernementaux sur l'ensemble du territoire québécois. En continuité des orientations nationales et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de résultats ciblés du plan d'action annuel, les directions générales de Services Québec, présentes dans toutes les régions du Québec, réalisent une planification de leurs activités en fonction des enjeux et des priorités régionales et locales. Cette gestion décentralisée permet d'adapter les services aux réalités et aux besoins de chaque territoire. Le budget d'intervention des services publics d'emploi est ainsi réparti entre ces directions, auxquelles sont rattachés les 136 bureaux de Services Québec.

Le partenariat : une assise des services publics d'emploi

L'approche partenariale des services publics d'emploi fait en sorte que le Plan d'action tient compte des défis et des enjeux relevés par les acteurs du marché du travail, issus de tous les horizons et représentés dans les instances de la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Ministère effectue ses interventions en matière d'emploi en partenariat avec d'autres ministères et un grand réseau de collaborateurs, tels que des organismes à vocation économique, des organismes spécialisés en employabilité, des établissements scolaires et des centres de formation, dans un esprit de complémentarité.

Imposition de tarifs douaniers et incertitude économique : des défis qui requièrent de l'agilité

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi repose sur des éléments connus au moment de son élaboration.

Le 4 mars 2025, l'administration américaine a imposé des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes vers les États-Unis et de 10 % sur l'énergie. Le 6 mars, elle a cependant reporté au 2 avril l'entrée en vigueur de ces tarifs pour les produits soumis à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique. Le 12 mars, des tarifs de 25 % sur l'aluminium et l'acier sont entrés en vigueur. Les modifications fréquentes liées à l'imposition des tarifs douaniers, en plus de l'impact de ces tarifs, créent une grande incertitude pour les entreprises du Québec, ce qui pourrait entraîner des répercussions importantes sur l'économie et l'emploi.

Le 13 février 2025, la Commission des partenaires du marché du travail a convié ses partenaires nationaux, régionaux et sectoriels à un forum sur l'emploi. Cet événement leur a permis d'être informés des plus récentes perspectives économiques et de discuter des besoins du marché du travail ainsi que des solutions proposées pour faire face à la menace de tarifs douaniers et au contexte d'incertitude économique.

En réponse à ce contexte, les services publics d'emploi et les partenaires du marché du travail assurent une veille afin d'identifier les répercussions sur le marché du travail québécois et d'offrir une réponse agile aux besoins des individus et des entreprises susceptibles d'être touchés par les décisions de la nouvelle administration américaine.

En de telles circonstances, cette planification annuelle pourrait être ajustée dans le courant de l'année. Les orientations du Plan d'action permettent toutefois d'adapter les interventions des services publics d'emploi en fonction de l'évolution du contexte économique et à ses effets sur le marché du travail.

2.

CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La forte reprise postpandémique, marquée par d'importantes pénuries de main-d'œuvre, a cédé la place à la stagnation de l'emploi entre la fin de 2023 et l'été 2024. Depuis, la croissance de l'emploi a repris, principalement à temps plein. La demande de main-d'œuvre demeure cependant inférieure à la tendance prépandémique. Le nombre de postes vacants a diminué de moitié depuis la fin de 2021. À la fin de 2024, il y avait plus de deux chômeurs par poste vacant, comparativement à moins d'un entre la fin de 2021 et le début de 2023¹.

Cette stagnation de l'emploi, observée jusqu'à la mi-2024, a coïncidé, sous l'impulsion de l'immigration temporaire et des demandes d'asile, avec la plus forte croissance de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) que le Québec ait connue depuis 1967 (+2,5 % en 2024)². Le taux d'emploi a conséquemment diminué, alors que le taux de chômage a augmenté, en particulier chez les 15-24 ans et les personnes faiblement scolarisées. À l'opposé, le taux d'emploi des 65-69 ans a atteint un nouveau sommet, frôlant les 25 %.

Malgré cela, la situation du marché du travail du Québec n'en demeure pas moins enviable, tant d'un point de vue historique que vis-à-vis des économies comparables à la sienne. En 2024, pour la population âgée de 15 à 64 ans, son taux d'emploi (77,3 %) était le plus élevé parmi les provinces canadiennes et parmi les plus élevés des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Quant à son taux de chômage (5,3 %), il demeurait l'un des plus bas des 50 dernières années et le plus bas parmi les provinces canadiennes.

Entre 2018 et 2023, le Québec a affiché l'une des croissances de productivité les plus rapides parmi les provinces (1,2 % par année), se classant derrière la Colombie-Britannique (1,3 %), loin devant l'Ontario (0,1 %) et le Canada (0,4 %)³. Malgré ces progrès récents, l'écart de productivité qui sépare le Québec des pays les plus avancés demeure toutefois considérable.

Le changement de donne en matière de politique économique américaine représente un nouveau défi de taille pour l'économie et le marché du travail du Québec. Un changement du contexte international pourrait freiner la reprise de l'emploi, qui devait se poursuivre. Cela s'ajoute aux défis déjà connus du vieillissement de la main-d'œuvre, des changements climatiques et de l'adaptation aux changements technologiques.

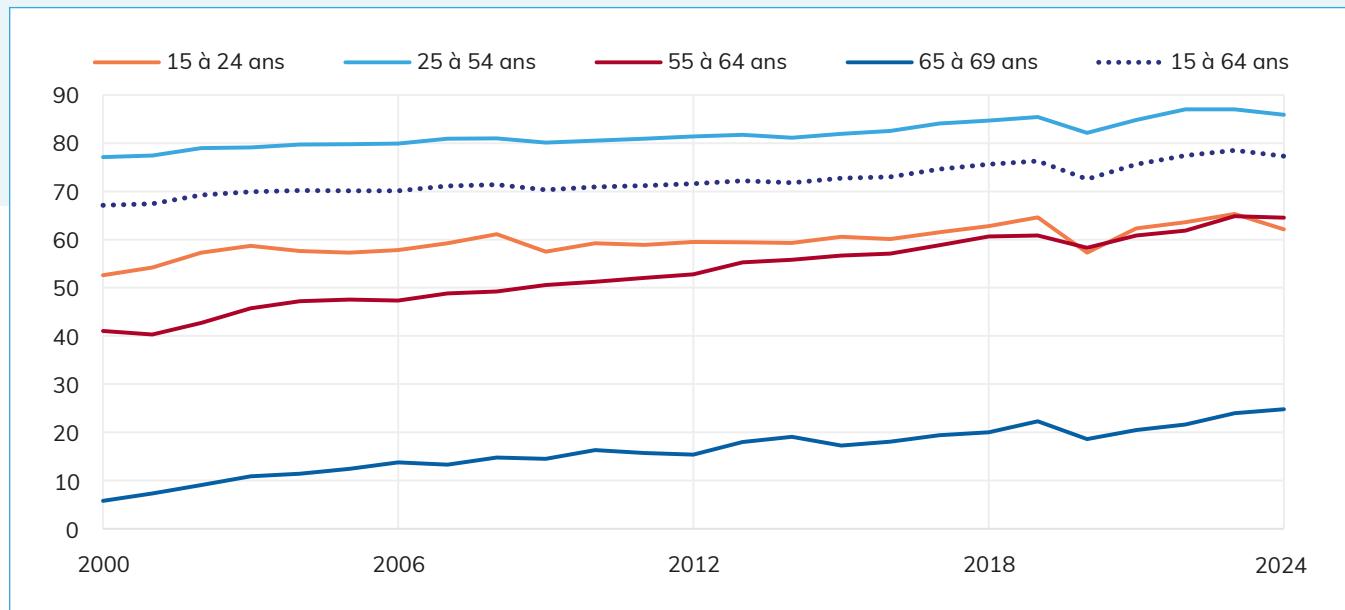
1. Aux fins de comparaison, il y avait plus de quatre personnes au chômage par poste vacant en 2016 (le taux de chômage était alors de 7,2 %).

2. Source : Statistique Canada, Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et genre.

3. Dernières données disponibles. Source : Statistique Canada, Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité non commerciale, conformes aux comptes des industries, 10 février 2025.

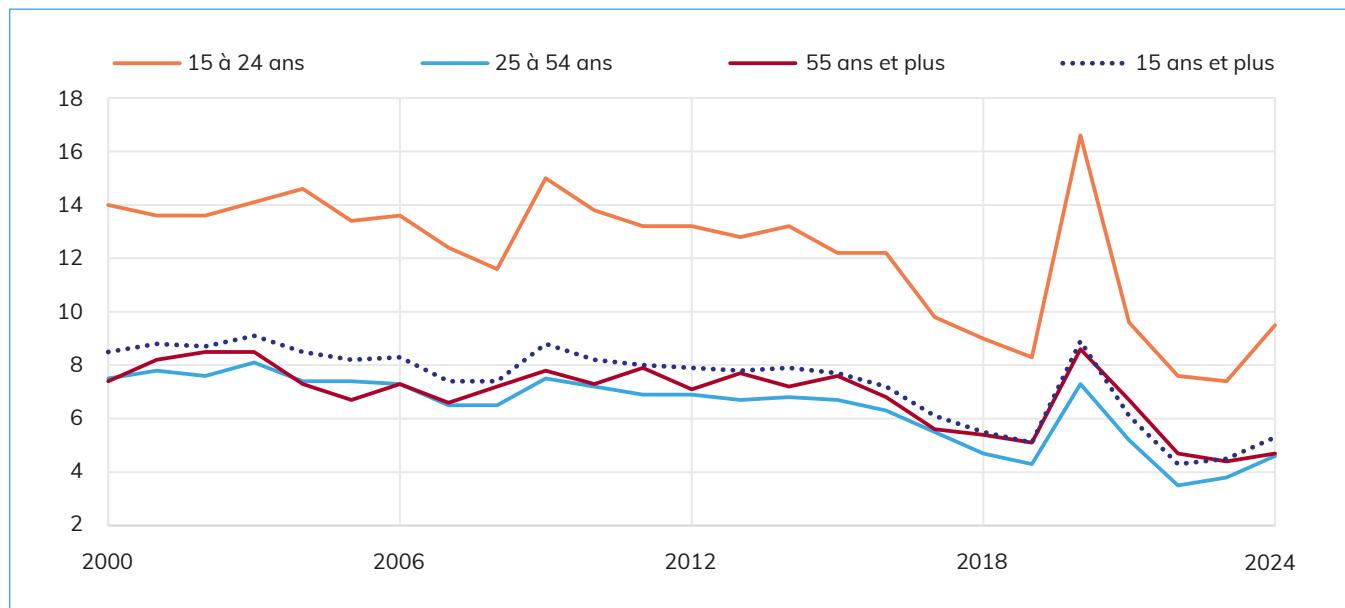
GRAPHIQUE 1.

Taux d'emploi selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2024
(en pourcentage)



GRAPHIQUE 2.

Taux de chômage selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2024
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

3.

PLAN D'ACTION 2025-2026

ENJEU 1

La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée

ORIENTATION 1	Approfondir l'analyse des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente
Objectif 1	
Documenter les besoins du marché du travail afin d'identifier les solutions les plus appropriées	
Actions <ul style="list-style-type: none">● Assurer une veille du contexte international et de ses possibles répercussions sur le marché du travail québécois, en vue d'une réponse agile des services publics d'emploi.● Produire et partager de l'information sur le marché du travail accessible au grand public et aux intervenants en employabilité, par exemple des bulletins sur le marché du travail, sur les postes vacants au Québec et dans les régions ainsi que des diagnostics sur les besoins de main-d'œuvre par profession.● Collaborer avec la Commission des partenaires du marché du travail et son réseau de partenaires, dont le pôle d'expertise en information sur le marché du travail, pour assurer une veille prospective des besoins actuels et futurs en matière de compétences et de développement de la main-d'œuvre.● Analyser les défis liés aux changements du marché du travail, notamment ceux associés à la transformation numérique, dont l'utilisation de l'intelligence artificielle, à la transformation énergétique et à la transition vers une économie plus verte.● Suivre l'évolution du bassin de personnes sans emploi susceptibles d'intégrer le marché du travail et de bénéficier des services publics d'emploi, et diffuser de l'information à ce sujet.	

ENJEU 2

Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre

L'Approche d'intervention et le Parcours des individus

L'agent d'aide à l'emploi dispose de deux principaux outils pour accompagner adéquatement la clientèle. L'Approche d'intervention est le mode privilégié de l'agent d'aide à l'emploi pour évaluer les compétences de la personne et définir ses besoins afin d'intervenir pour favoriser son intégration ou sa réintégration en emploi. Cette approche s'applique à l'ensemble de la clientèle, qu'elle soit près ou éloignée du marché du travail. Le Parcours est, lui, un processus d'accompagnement élaboré en collaboration avec ces personnes.

L'Approche d'intervention auprès des entreprises

Par cette approche, le personnel des services aux entreprises évalue les défis que l'entreprise doit relever pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi ainsi que les gains de productivité. Cette approche est soutenue par un processus de résolution de problèmes qui prend en compte la situation de l'entreprise, la réalité du marché du travail et les objectifs du service public d'emploi.

ORIENTATION 2

Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint

Objectif 2

Fournir de l'information et, au besoin, des services d'appoint aux personnes prêtes à occuper un emploi

Actions

- Faire connaître les services universels d'emploi accessibles à l'ensemble de la population. Ces services sont offerts en mode libre-service ou en mode assisté, et ce, en salle libre-service, en mode téléphonique ou en ligne. Ils permettent notamment d'accéder à de l'information sur le marché du travail, à des offres d'emploi publiées sur le site Québec emploi ou à de l'information pertinente disponible dans la section Emploi de Québec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec.
- Offrir des sessions d'information portant sur le marché du travail et les services publics d'emploi, notamment aux demandeurs d'assurance-emploi référencés par le gouvernement fédéral.
- Proposer une aide aux personnes prêtes à occuper un emploi et qui peuvent bénéficier d'un service ponctuel dans leurs démarches de recherche d'emploi (ex. : aide à la rédaction d'un curriculum vitae ou à la recherche d'emploi).

ORIENTATION 3

Agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail

Clientèle visée

Toute personne résidant au Québec peut être admissible, selon certains critères, aux services spécialisés d'emploi. Le Ministère est toutefois soucieux de répondre prioritairement aux besoins des personnes confrontées à des obstacles qui complexifient leur capacité à intégrer ou à se maintenir en emploi, ce qui accroît le risque de pauvreté et d'exclusion. Par exemple :

- les personnes prestataires des programmes d'assistance sociale;
- les personnes issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail, c'est-à-dire les individus qui présentent une ou plusieurs caractéristiques susceptibles d'entraver leur participation au marché du travail, notamment
 - les personnes handicapées,
 - les travailleuses et travailleurs expérimentés âgés de 55 ans et plus,
 - les personnes immigrantes admises au Canada depuis moins de 5 ans,
 - les personnes judiciarialisées,
 - les Premières Nations et les Inuit,
 - les personnes faiblement scolarisées,
 - les jeunes âgés de 24 ans et moins,
 - les femmes,
 - les chefs de famille monoparentale.

Objectif 3

Rejoindre et mettre en mouvement les personnes éloignées du marché du travail

Actions

- Définir et déployer les meilleures stratégies visant à rejoindre les personnes sans emploi confrontées à des obstacles à l'emploi et nécessitant un accompagnement.
- Intervenir de façon renforcée auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours, notamment celles visées par le Programme objectif emploi, et auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière qui présentent des caractéristiques favorables à leur intégration au marché du travail.
- Promouvoir les services publics d'emploi auprès des prestataires de la solidarité sociale qui ont des contraintes sévères à l'emploi et qui sont prêts à intégrer un emploi adapté à leur situation, notamment des personnes handicapées âgées de moins de 25 ans.

Objectif 4

Développer l'employabilité des personnes confrontées à des obstacles à l'emploi, par le recours aux services ayant le plus de répercussions sur l'intégration et le maintien en emploi

Actions

- Réaliser une entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi afin de déterminer le profil de la personne et si son manque de formation ou d'expérience de travail constitue un obstacle à son intégration ou à sa réintégration en emploi.
- Soutenir le développement des compétences des personnes sans emploi et des personnes à risque de perdre leur emploi, en adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Offrir un accompagnement en approche globale, avec le soutien d'organismes spécialisés en employabilité, aux personnes confrontées à des obstacles à l'emploi, afin qu'elles intègrent le marché du travail de façon durable.
- Réaliser les actions sous la responsabilité du Ministère liées à l'Opération main-d'œuvre afin de répondre, par la formation de la main-d'œuvre, aux besoins des secteurs publics de la santé, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à ceux des secteurs des technologies de l'information, du génie et de la construction.
- Mettre en œuvre les engagements du Ministère inscrits dans les stratégies et les plans d'action gouvernementaux ciblant des clientèles spécifiques et poursuivre l'élaboration des stratégies du Ministère sur les personnes handicapées ainsi que sur les Premières Nations et les Inuit, qui sont prévues pour 2025.
- Assurer le maintien en emploi des personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi, en particulier la clientèle des programmes de l'assistance sociale, et poursuivre le déploiement des services de maintien en emploi offerts aux personnes ayant besoin d'un accompagnement, notamment avec la collaboration des organismes spécialisés en employabilité.

Objectif 5

Soutenir la persévérance aux mesures et la réussite des parcours des personnes accompagnées

Actions

- Valider, en amont de la formation, le choix de carrière notamment par le recours à une démarche d'orientation professionnelle.
- Collaborer avec les partenaires pour favoriser la réussite de la participation aux parcours, particulièrement à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, notamment par l'accompagnement des personnes les plus à risque de ne pas compléter leur participation.
- Assurer le suivi et l'accompagnement des personnes qui demeurent sans emploi à la fin de leur participation.
- Approfondir l'analyse des résultats sur la persévérence des participants afin de cerner les éléments nécessitant une vigilance lors d'une intervention des services publics d'emploi.

ORIENTATION 4

Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorisés par le gouvernement, qui font face à des défis liés à la main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail

Entreprises visées

En continuité des orientations stratégiques du Ministère et du gouvernement du Québec, les services publics d'emploi proposent des solutions aux employeurs qui ont à relever des défis liés à la main-d'œuvre, notamment :

- ceux qui doivent s'adapter aux changements du contexte international, notamment dans les secteurs les plus touchés;
- ceux issus de tous les secteurs d'activité :
 - qui posent des gestes en vue de stimuler leur productivité (développement des compétences, modifications à l'organisation du travail, etc.);
 - dans le contexte d'une transformation numérique ou d'une transition verte/énergétique;
- des secteurs de l'Opération main-d'œuvre;
- des industries des filières industrielles et scientifiques ainsi que des sciences de la vie.

En complémentarité, les directions générales de Services Québec identifient des priorités régionales pour l'intervention auprès des employeurs.

Objectif 6

Intervenir de façon proactive auprès des entreprises et des secteurs pour lesquels des besoins ont été ciblés

Actions

- Adopter une approche proactive auprès des employeurs des secteurs priorisés à l'échelle nationale et régionale en mettant notamment en œuvre un plan comprenant une approche ciblée.
- Accroître le recours aux services-conseils offerts par le personnel des services aux entreprises du Ministère.
- Bonifier l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans une démarche d'amélioration de la productivité ou de transition numérique ou verte soutenue par le Ministère.
- Mettre en œuvre les engagements du Ministère inscrits dans le Plan pour une économie verte 2030, dans le Plan d'action nordique 2023-2028 et dans les stratégies gouvernementales pour le développement économique sectoriel.
- Renforcer la concertation avec les autres ministères et les partenaires afin d'assurer un continuum de services aux entreprises.
- Promouvoir auprès des employeurs les programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Objectif 7

Faire évoluer les pratiques de gestion des ressources humaines et soutenir les entreprises dans le développement des compétences de la main-d'œuvre

Actions

- Appuyer les employeurs dans la réorganisation du travail et dans l'implantation de solutions innovantes pour faire face aux défis liés à la rareté de main-d'œuvre, en particulier en ce qui a trait à l'adaptation de pratiques visant à attirer et à retenir les travailleuses et travailleurs expérimentés et les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Soutenir les actions visant à accroître la productivité des entreprises, par exemple dans le cadre du Parcours productivité-main-d'œuvre et de très grands projets visant le développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Encourager le développement des compétences technologiques et environnementales des gestionnaires pour renforcer leur aptitude à évaluer les changements requis et à intégrer de nouvelles technologies.
- Miser sur la formation visant le rehaussement des compétences des travailleuses et travailleurs faiblement qualifiés, notamment en littératie, en numératie et en littératie numérique.
- Promouvoir le Programme d'apprentissage en milieu de travail et aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions, afin d'assurer la protection du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.

ENJEU 3

L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi

ORIENTATION 5

S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi

Objectif 8

Travailler de concert avec les partenaires pour répondre aux besoins des personnes et entreprises visées et atteindre les objectifs des services publics d'emploi

Actions

- Soutenir les travaux de la Commission des partenaires du marché du travail et ceux de son réseau de partenaires (comités sectoriels de main-d'œuvre, comités consultatifs, conseils régionaux des partenaires du marché du travail et Conseil emploi métropole) pour obtenir une lecture concertée des enjeux liés au marché du travail et des besoins auxquels font face les individus et les entreprises et trouver les solutions les plus appropriées pour y répondre.
- Maintenir la relation partenariale avec les organismes spécialisés en employabilité afin que leur prestation de services réponde adéquatement aux besoins déterminés par les services publics d'emploi et collaborer avec eux à l'identification de solutions visant à réduire la charge administrative.
- Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées en poursuivant la collaboration avec les entreprises adaptées ainsi qu'avec les organisations qui offrent des contrats d'intégration au travail.
- Renforcer la concertation dans les territoires affichant une plus faible vitalité économique, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins particuliers du marché du travail.
- Collaborer avec les ministères et les établissements de formation, notamment pour les services offerts à la clientèle référée par le Ministère vers une formation et pour l'intégration en emploi une fois la formation complétée.

4.

INDICATEURS DE RÉSULTATS ET CIBLES ANNUELLES

Les services publics d'emploi se sont dotés d'une série d'indicateurs de résultats ciblés qui sont interreliés et qui témoignent globalement de l'atteinte des objectifs du Plan d'action.

Dans son Rapport annuel de gestion 2025-2026, le Ministère rendra compte publiquement des résultats de ces indicateurs, qui feront également l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes.

TABLEAU 1.**Indicateurs de résultats ciblés, résultats précédents et cibles 2025-2026**

INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS	RÉSULTATS 2023-2024	2024-2025		2025-2026
		CIBLES	RÉSULTATS AU 31 DÉC. (ESTIMATION DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2025)	CIBLES ^(c)
1. Proportion des personnes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation (ensemble de la clientèle) ^(A)	53,9 %	57,0 %	52,5 %	58,5 %
2. Nombre de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	71 280	52 000	55 600 (63 336)	52 000
3. Proportion des participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	57,2 %	56,0 %	55,8 %	56,5 %
4. Nombre de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	17 133	16 500	14 564 (16 814)	16 000
5. Proportion des clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation ^(A)	41,0 %	44,0 %	38,3 %	45,0 %
6. Proportion de participants aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes d'assistance sociale, s'étant maintenus en emploi pour une période d'au moins six mois suivant un retour en emploi ^(A,B)	74,1 %	76,0 %	64,6 %	77,0 %
7. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre, dont le nombre de nouveaux participants au Programme d'apprentissage en milieu de travail	4 850 ---- 4 557	5 178 ---- 4 800	ND ---- 3 188 (3 710)	4 653 ---- 4 300
8. Proportion d'entreprises aidées par les services publics d'emploi dans les activités et les secteurs priorisés	44,5 %	40,0 %	49,8 %	40,0 %
9. Proportion d'employeurs ayant amélioré leur gestion des ressources humaines après une intervention des services publics d'emploi ^(A)	89,4 %	81 %	90,6 % oct. 2024	83,0 %
10. Proportion d'employeurs ayant amélioré les compétences de leurs travailleurs après une intervention des services publics d'emploi ^(A)	89,4 %	86 %	86,5 % oct. 2024	87,0 %

A. Indicateurs du Plan stratégique 2023-2027.

B. Le résultat est mesuré six mois suivant la date de retour en emploi. Ainsi, le résultat est connu chaque année après le 31 décembre de l'année suivante.

C. Le processus de préparation du plan d'action des services publics d'emploi prévoit la possibilité de réviser au mois de septembre les cibles établies.

5. BUDGET D'INTERVENTION

Le volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail est consacré au financement des mesures et des programmes dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Les sommes proviennent des transferts du gouvernement fédéral en vertu des ententes de transfert sur le marché du travail et de crédits accordés par le gouvernement du Québec. En 2025-2026, le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail, destiné au financement des mesures d'emploi pour les individus et les entreprises, s'élève à 942,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 16,2 millions de dollars comparativement au budget de 2024-2025. Cette baisse s'explique principalement par la fin de certains crédits alloués dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre du budget 2025-2026, 13,8 millions de dollars sont prévus pour la nouvelle Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, et 63,5 millions de dollars sont affectés à la prolongation de la bonification de la Politique de soutien du revenu.

Le tableau 2 présente les sources de revenus du budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail, et le tableau 3 présente la répartition initiale du budget.

TABLEAU 2.

**Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail
(en millions de dollars) – Sources de revenus 2025-2026**

Sommes provenant du Québec	248,7
Sommes provenant du Canada	
Entente sur le développement du marché du travail	529,7
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	141,7
Autres transferts du gouvernement fédéral (Stratégie emploi et compétences jeunesse et Fonds d'intégration pour les personnes handicapées)	22,7
Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	942,8

TABLEAU 3.

Répartition 2025-2026 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (en milliers de dollars)

Conseil emploi métropole	1 000,0
Unités centrales du Secteur de l'emploi	24 442,6
Cotisations CNESST et CCQ	233,7
Total - Enveloppe centralisée	25 676,3

Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	
Formation du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur	60 000,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées	129 255,3
Grands projets ⁴	18 000,0
Projets spécifiques ⁵	18 066,2
Total - Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	225 321,4

Budget initial réparti entre les directions générales de Services Québec	
Bas-Saint-Laurent	19 351,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	21 989,3
Capitale-Nationale	48 305,3
Mauricie	26 761,7
Estrie	36 507,6
Montréal	202 186,3
Outaouais	34 303,6
Abitibi-Témiscamingue	12 800,1
Côte-Nord	9 267,7
Nord-du-Québec	4 298,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12 074,8
Chaudière-Appalaches	24 959,9
Laval	30 999,0
Lanaudière	39 988,7
Laurentides	45 454,1
Montérégie	89 737,7
Centre-du-Québec	20 382,4
Total – Budget initial réparti entre les directions générales de Services Québec	679 367,8

Part non-budgétée de l'enveloppe d'intervention	12 397,3
--	-----------------

Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	942 762,8
--	------------------

-
4. Réalisés dans le cadre des projets économiques d'envergure, des projets majeurs et des projets de la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Entreprises d'une valeur de 100 000 \$ et plus.
5. Projets suprarégionaux ou projets d'exception liés à une stratégie, à une annonce ministérielle ou encore ayant un rayonnement économique important.

